



Axe n° 6 :
Ralentissement des écoulements

Action 6.3a

**Restaurer les zones
d'expansion de crue (ZEC) sur
le Préconil**



Objectifs

Libérer un secteur où le cours d'eau a été contraint.

Permettre l'expansion de la crue afin d'abaisser la ligne d'eau au droit des enjeux.

Laminer les crues et diminuer le débit de pointe (débit maximal) en répartissant le volume de la crue dans le temps.

Limiter les débordements dans des secteurs à enjeux afin de les protéger.

L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :
Réduire le risque inondation en restaurant au mieux un fonctionnement plus naturel des bassins versants

Orientation stratégique :
Ralentir les écoulements

Localisation

Bassin versant du Préconil

Lien avec la SLGRI

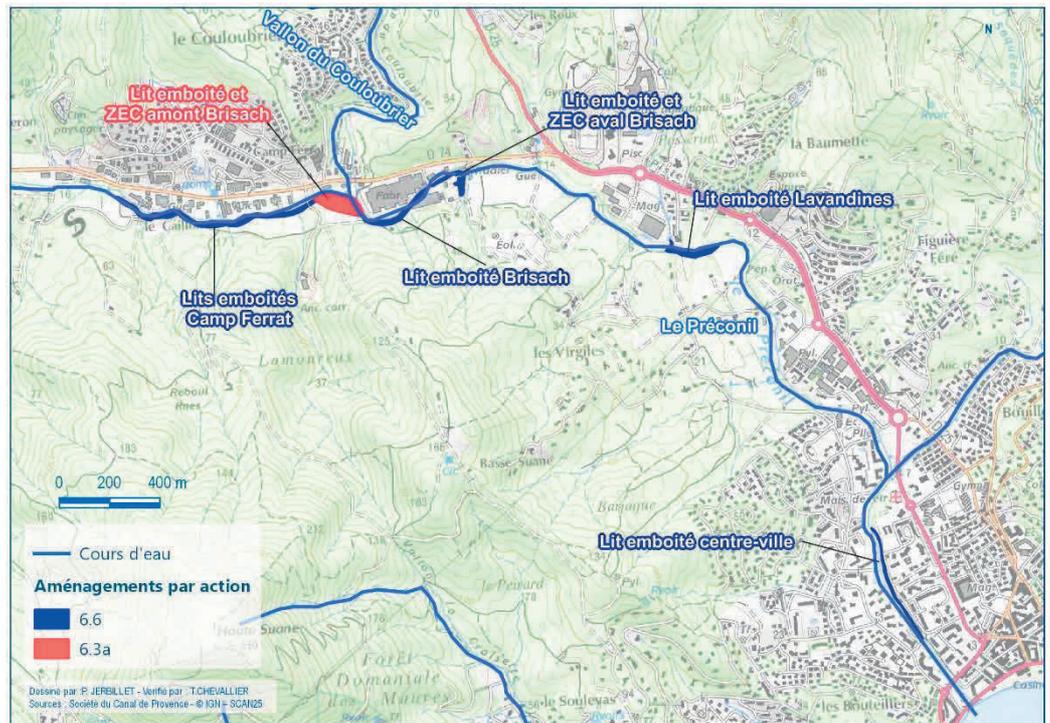
Grand Objectif concerné :
G02 : Augmenter la sécurité des personnes en tenant compte du bon fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Thème prioritaire concerné :
Espaces stratégiques

Description de l'action

Dans un objectif de ralentissement des écoulements et de laminage des débits de pointe, le schéma d'aménagement du Préconil réalisé en 2017 a ciblé la restauration de Zones d'Expansion des Crues (ZEC) comme type d'aménagement à privilégier. L'étude a ainsi défini la restauration de ZEC dans le secteur de Camp Ferrat sur la commune de Sainte-Maxime, également appelé « Brisach ».

Localisation de l'aménagement



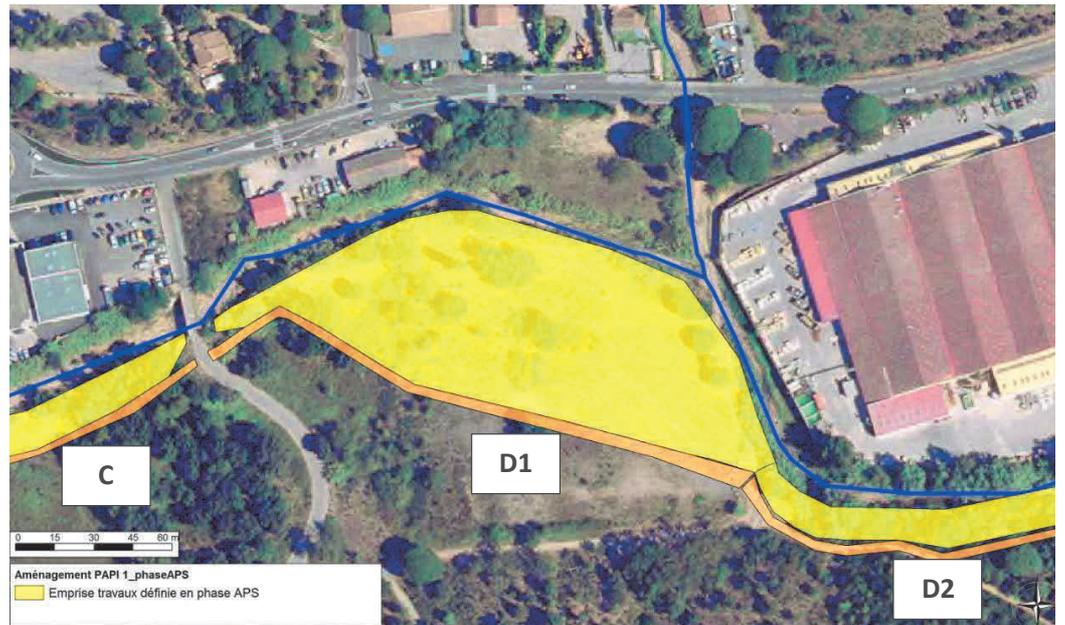
Ce secteur se caractérise par la confluence du Couloubrier avec le Préconil, ainsi que par la réduction de la capacité hydraulique du Préconil (effet de verrou hydraulique). Il concentre également des enjeux tels que des habitations et des activités économiques.

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Ainsi, 3 secteurs de travaux sont identifiés dans les études d'avant-projet. Ils sont respectivement nommés D1, D2 et D3. L'aménagement D1 (« Brisach amont ») fait l'objet de la présente action. Les aménagements D2 et D3 font l'objet de l'action 6.6.

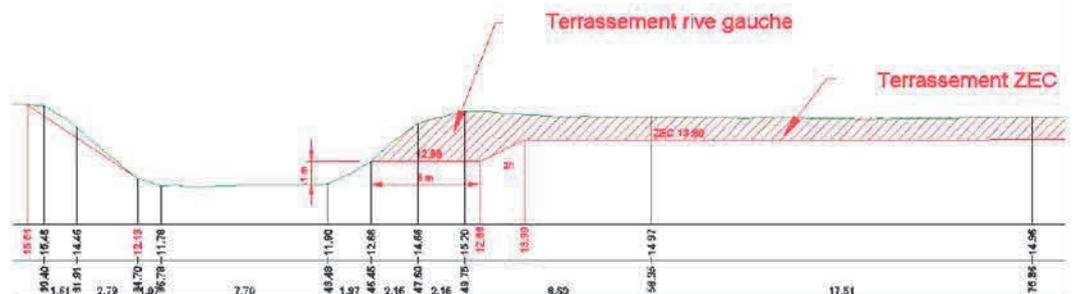
Emprise de l'aménagement



Cette action consiste à créer une zone d'expansion de crue en rive droite du Préconil. L'emprise de cet aménagement est constituée actuellement de remblais anthropiques. La ZEC en projet se caractérise par un volume de 13 000 m³, répartie sur une surface d'environ 9 300 m². Les travaux consistent à déblayer une épaisseur de 1,40 m pour un volume de 15 800 m³.

Au droit de la ZEC, le projet prévoit une reprise des berges de type « lit emboîté » en rive droite du Préconil afin de reconnecter le lit avec la ZEC en projet. Cette reprise consiste à pourvoir la berge d'une banquette de 5 m de large sur 65 m de long.

Schéma-type de l'aménagement





Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Combiné aux autres aménagements du secteur, la ZEC permettra de diminuer l'effet de verrou hydraulique et de limiter localement les débordements en particulier sur la Zone d'Activité de Camp Ferrat mais aussi de remobiliser une partie du champ d'inondation en rive droite du Préconil, en aval des enjeux cités.

Un des enjeux de cette action concerne la gestion des volumes de déblai. L'action devra notamment étudier la possibilité de leur réemploi à partir de l'analyse d'échantillons prélevés. En effet, des apports anthropiques composent partiellement le sol et une analyse « terre polluée » a déjà été réalisée.

Cette action nécessite, préalablement à la mise en œuvre des travaux, la réalisation des études d'exécution sur la base de l'étude de faisabilité (au stade APS), la poursuite des démarches foncières auprès des propriétaires et la finalisation des dossiers réglementaires (marché d'AMO en cours, objectif de dépôt en 2019).

Les coûts indiqués ci-dessous correspondent donc à ceux de l'aménagement D1 de l'APS. Le détail est le suivant :

- Travaux : 938 734,00 € HT
- Etudes techniques préalables (géotechnique, topographie), maîtrise d'œuvre, CSPS : 79 792,00€ HT
- Etudes réglementaires : 20 000 € HT
- Acquisitions foncières : 50 000 € HT
- Maitrise d'ouvrage déléguée : 61 111,56 € HT

Le montant total de l'investissement s'élève à 1 149 638,00€ HT.

Les études réglementaires étant à la charge seule du maître d'ouvrage, celles-ci ne rentrent pas dans le plan de financement.

Le montant de l'action s'élève au final à 1 129 638 € HT, arrondi à 1 130 000 € HT.



Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Modalité de mise en œuvre _____

Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de projets travaux de la CCGST.

Échéancier prévisionnel _____

Compte-tenu des études d'exécution et des procédures règlementaires et foncières nécessaires, la réalisation de cet ouvrage s'échelonne en fin de PAPI entre 2024 et 2025. La répartition des différentes phases de réalisation est donnée dans le chronogramme du PAPI, pièce B6 du dossier de candidature. Les études règlementaires sont déjà engagées depuis début 2018, le dépôt du dossier pour l'obtention de l'autorisation environnementale est prévu fin 2019 et l'obtention de l'autorisation est envisagée pour fin 2020. Des expropriations seront nécessaires pour réaliser le projet, une fois les autorisations administratives obtenues.

Plan de financement _____

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Aménagement de la ZEC du secteur Brisach (aménagement D1)	CCGST	1 130 000 €	50 %	0 %	Financement potentiel	0 %	50 %
TOTAL (€ HT)			565 000 €	0 €		0 €	565 000 €

Le montant représente le coût de l'opération, études d'exécution, maîtrise d'œuvre, travaux, maîtrise d'ouvrage déléguée associée et acquisitions foncières.

Indicateurs de suivi/réussite _____

- Travaux réalisés
- Dépenses engagées

Déroulement des opérations

Durée globale : 4 ans

Montant estimatif :
1 130 000 € HT

Portage de l'action
Maîtres d'ouvrage :
CCGST

Partenaires techniques :
services techniques des
communes,